Formation On-line

Par Iris38

Bonjour,

je m'adresse à vous avec plusieurs questions et pour savoir quoi faire suite à une mise en demeure.

j'ai acheté une formation-online, en mars.
Je n'ai pas eu de contrat.
Les contenus restaient flous : Chaque semaine il y avait un "contenu" qui se débloquait sur leur site, à la fin du mois, vidéo récapitulative ... J'ai reçu un courrier me disant ce que je viens d'exprimer comme toute explication de la formation.

Les deux premiers mois, il y avait beaucoup de contenu et j'ai pris mon temps jusqu'à Juin. Après, j'ai repris mais à ma grande surprise, les contenus étaient de plus en plus sobres pour ne pas dire inexistants.

Après plusieurs échanges, j'ai fait opposition à ma carte bancaire pour arrêter les versements, pour manque de contenu dans cette formation.

J'ai reçu une mise en demeure, d'un cabinet de recouvrement. Mercredi, courrier simple, envoyé en eco plis (5jours) et posté le vendredi, mais rédigée le lundi. Avec le solde de la formation, plus 200? de dommages et préjudices et délais de 20 jours.
ah, et l'adresse de la Sté est à l'étranger , N Zelande.

La protection juridique de mon assurance habitation, m'a conseillé d'écrire un courrier au responsable pour qu'il arrête toute réclamation,d'une part, je n'ai pas à payer de frais de recouvrement, d'autre part, qu'il doit prouver l'exigibilité de la somme demandée.

Questions:

1. les délais de la mise en demeure, c'est le jour où j'ai reçu la lettre? Comment arrêter ça (je vais rédiger la lettre pour l'envoyer), je suis menacée d'aller au tribunal.

2. je peux exiger le remboursement de la "formation"? je peux le réclamer les sommes versées? (réparation,en vertu de la garantie de conformité, j'aurai un délais de 2 ans?)

franchement j'ai envie de porter plainte contre ce monsieur,
si j'avais su la tenue de cette "formation" , je n'aurai pas acheté. Je me sens arnaquée et très en colère.

3.Comme il y a un litige, je peux mettre cet argent, en enlevant les 200?, dans la Caisse de Dépôts et Consignes?.

4. Quelles conséquences sur le fait que la Sté est en NZ?

Bref, j'ai besoin de conseils.
J'ai déjà acheté des formations sur internet, mais les gens étaient sérieux.
Par contre, ce monsieur est un bon vendeur mais aussi un arnaqueur qui a profité, dans ce cas, de ma naïveté.

Merci beaucoup,

Par chamce

Achat à distance

"Si vous estimez être victime d'un manquement à la réglementation des prix, d'une pratique commerciale déloyale ou

d'une tromperie, vous pouvez alerter les agents de la DGCCRF.

Où s'adresser ?

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)

Missions : respect des règles de la concurrence, protection économique des consommateurs, sécurité et de conformité des produits et des services.

Par téléphone

3939

Coût : 0,15 ? / minute + prix de l'appel (en savoir plus).

Du lundi au vendredi de 8h45 à 17h15

Par messagerie, allez sur leur site"